



LETTRE OUVERTE

à

Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Les agents de l'unité centrale des services SG/RH et Pôle T ont pris connaissance des deux projets que vous avez soumis au vote des organisations syndicales au cours du CTPR le 25 mars dernier.

A cette occasion, nous vous avons présenté un contre projet construit et argumenté. Cette troisième hypothèse a le mérite de préserver une cohérence et une lisibilité indispensables pour l'unité centrale de la direction d'Auvergne : un pôle travail avec son chef de pôle, la proximité de la partie restante « Ressources Humaines » du Secrétariat Général qui échappe ainsi à un isolement annoncé dans votre première hypothèse, puis enfin le service OSI.

Elle présente également l'avantage de ne pas impacter l'organisation de l'UT 63 déjà bien malmenée depuis deux ans, et d'éviter une nouvelle modification lourde du réseau informatique contrainte par le déplacement du PABX, des arrivées des lignes France Telecom et la création d'un nouveau répertoire.

Dans cette troisième configuration les agents de l'unité centrale réunis disposeraient de conditions de travail qui permettraient de mettre en place immédiatement une nouvelle organisation, sachant qu'il est évident que cette situation provisoire est prévue pour au moins deux ans. Cette continuité organisationnelle garderait tout son sens avec la direction installée à Pélissier en préservant la cohérence des services contrairement à la dispersion sur 3 sites que vous proposez.

Manifestement, ce n'est pas le choix que vous avez fait. Vous objectez de nécessaires économies de loyers. Reconnaissez que l'argument est faible aujourd'hui. En effet, à aucun moment il n'apparaît qu'ait été quantifié le coût du loyer laissé pour l'UT 63 et objectivement, s'il avait été question d'être rationnel sur ce plan là, c'était le premier loyer à supprimer sur la région.

De façon plus confuse encore, vous alléguiez les surfaces surdimensionnées de l'UT 63 et pour pallier cet aléa, vous éclatez l'unité centrale en trois : ✓ une première hypothèse qui consiste à disperser sur deux niveaux, les agents du pôle travail à l'UT 63 (sachant que l'espace est compté en postes de travail et non en bureaux libres alors même que le pôle travail réunit quinze personnes dont un chef de pôle, deux MIRT, trois DAT, trois Ingénieurs, une inspectrice du travail, 2 contrôleurs du travail et 3 secrétaires) ✓ une deuxième hypothèse qui consiste à entasser littéralement ces quinze agents au 4^{ème} étage de l'immeuble Gergovia avec une configuration dégradée de la répartition des bureaux puisque de 11 bureaux individuels et 2 bureaux doubles actuels avec une salle de réunion, les agents passeraient à

6 bureaux individuels avec possibilité d'un bureau dans le laboratoire informatique ! et 4 bureaux doubles, sans salle de réunion pour les réunions de pôle.

S'agissant du service SG/RH, en trois ans de 2008 à 2010, un processus de démantèlement a été mené à son terme, l'objectif zéro atteint, puisqu'il n'y a plus personne à l'UT 63 pour assumer les fonctions de proximité. Si bien qu'aujourd'hui, vous décidez que le service SG/RH de l'unité centrale pallie le déficit que vous avez organisé, en provoquant l'éclatement du Secrétariat Général sur trois sites.

Dans les deux cas ces projets vont détériorer inévitablement les conditions de travail des agents concernés alors qu'un autre choix fondé sur la réalité humaine est possible.

Pour toutes ces raisons, vous devez reconsidérer l'hypothèse n°3 dont vous constaterez la prépondérance des avantages et l'absence d'inconvénient supplémentaire au regard de vos deux hypothèses.

Clermont Ferrand, le 14 avril 2011.